



5 bonnes raisons de choisir Le Légaliste.fr pour publier son annonce légale en ligne

Fiche pratique publié le 31/07/2015, vu 1348 fois, Auteur : [Julien ROCHER](#)

Avant de partir en vacances, avez-vous penser à régler la formalité de l'annonce légale ?

1 - Vous payez moitié moins cher

Grâce à ses modèles d'annonces légales optimisés à bas coût, vous faites de vraies économies quelque soit le département où vous souhaitez publier votre annonce.

2 - Vous gagnez un temps fou

Publiez votre annonce légale en ligne le matin, obtenez votre attestation de parution immédiatement, intégrez là à votre dossier et envoyez le tout infogreffe.

3 - Vous bénéficiez d'une relation client humaine

Si vous souhaitez modifier votre annonce, vous pouvez envoyer un mail ou nous appelez. Nous serons pro-réactif pour traiter votre modification d'[annonce légale](#).

4 - Vous recevez à l'adresse souhaitée un exemplaire du journal dans lequel figure votre parution légale.

Voir votre société créée dans le journal officiel procure un sentiment d'immense fierté.

5 - La formalité de l'annonce légale est réglée : vous pouvez partir en vacances plus tôt

Attention cependant, bison futé annonce rouge ce samedi !